

# RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION PUBLIQUE:

PROJETS DE RÉFECTION  
CHEMIN DU LAC FARMER  
CHEMIN DES MONTFORTAINS

# Plan de la présentation

- Présentation de la firme
- Description des travaux
- Contexte économique
- Période de questions

# PRÉSENTATION DE LA FIRME

## GROUPE CIVITAS INC.

- 65 ANS D'EXISTENCE, DONT 35 ANS EN INGÉNIERIE
- ŒUVRE EN INGÉNIERIE ET EN ARPENTAGE
- 150 EMPLOYÉS À TRAVERS LE QUÉBEC, DONT PLUS DE 35 PROFESSIONNELS
- ASSOCIÉ À LA FIRME GEOFIT GROUP, SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE ET DE LA GÉOMATIQUE QUI COMPTE PLUS DE 1 200 COLLABORATEURS

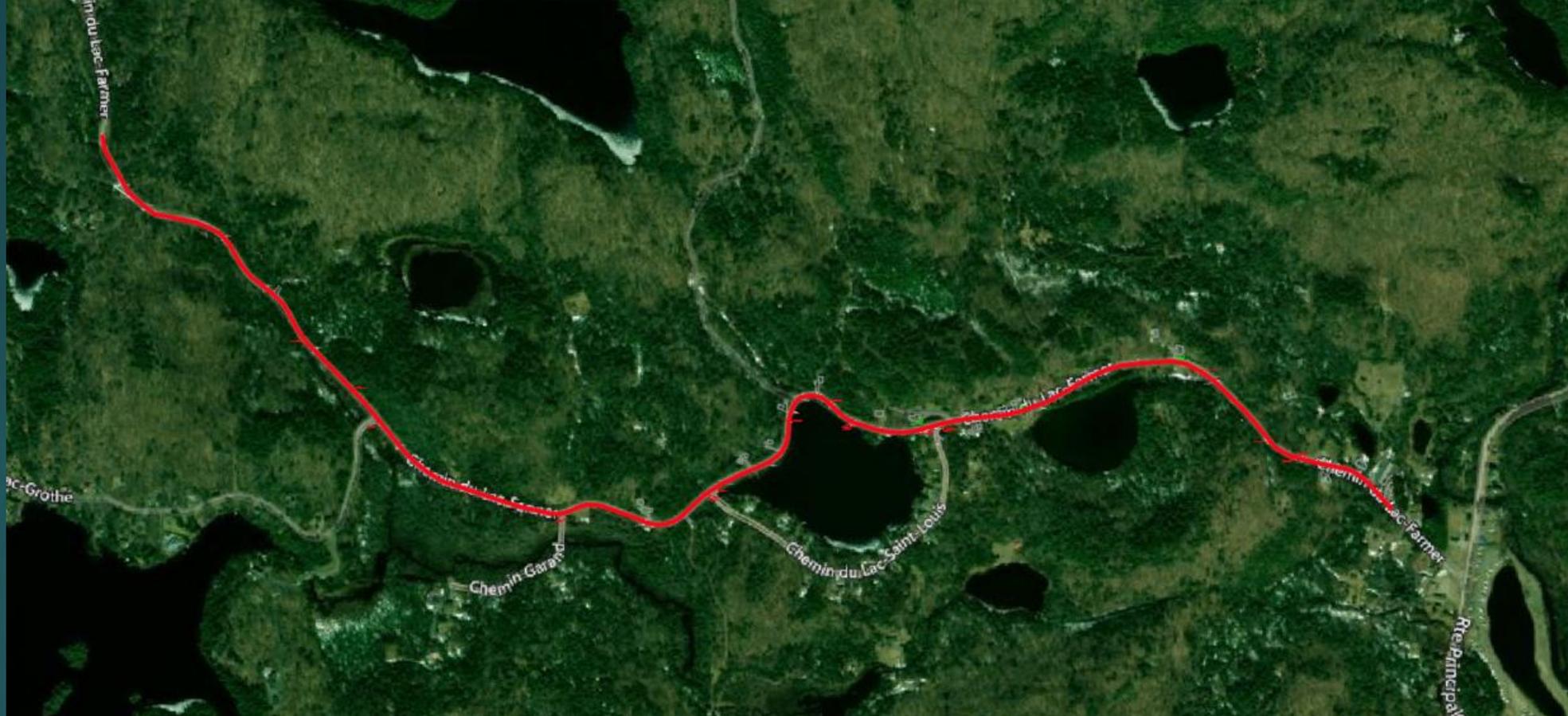
# DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Resurfaçage complet des chemins
- Uniformisation des géométries
- Corrections des profils
- Remplacement des ponceaux
- Remplacement de la signalisation défectueuse
- Ajout de marquage aux arrêts



# CHEMIN DU LAC FARMER

5



# CHEMIN DU LAC FARMER

- ZONE DES TRAVAUX: 3,4 KILOMÈTRES  
PRÈS DU CIMETIÈRE AU CIV. 2749 CH. DU LAC FARMER
- ESTIMATION DES COÛTS PRÉLIMINAIRE:  
3,6 M\$

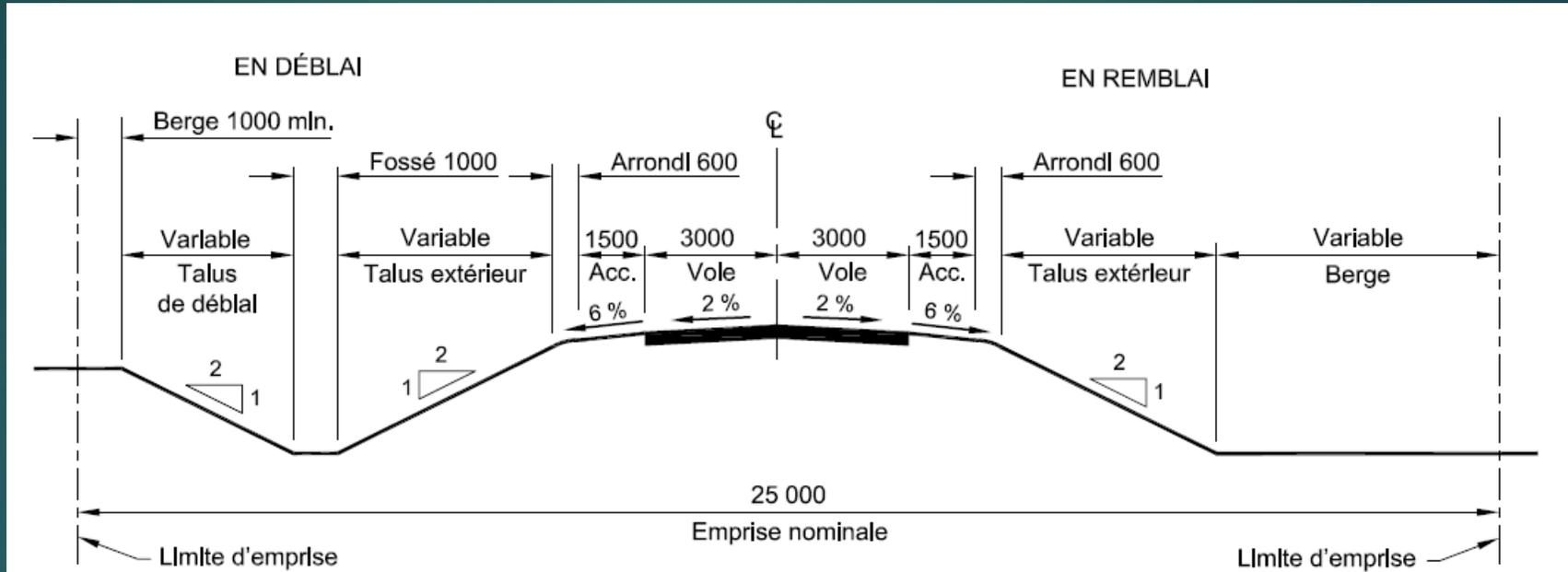
# CHEMIN DES MONTFORTAINS

7



# CHEMIN DES MONTFORTAINS

- ZONE DES TRAVAUX: 3,6 KILOMÈTRES  
DE LA ROUTE PRINCIPALE AU CHEMIN NOTRE-DAME SUD
- ESTIMATION DES COÛTS PRÉLIMINAIRE:  
4,2 M\$



TYPE E : ROUTE RÉGIONALE – COLLECTRICE OU LOCALE

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE

10

- Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auprès du ministère des Transports et de la Mobilité Durable

Volet Redressement et sécurisation

- Entre 70 % et 80 % des dépenses admissibles sont subventionnées si la demande est acceptée

Inclus : Réfection des ponceaux  
Corrections des fossés  
Réfection des surfaces en asphalte  
Corrections des profils

# Conclusion

**Amélioration de la sécurité  
routière**

**Mise aux normes des routes**

**Demande de soutien  
économique du  
Gouvernement**

# PROCHAINES ÉTAPES

- Les 2 demandes d'aide financière ont été transmises au ministère des Transports et de la Mobilité Durable le 18 septembre 2025
- Des réponses sont attendues en fin d'année 2025
- Au début 2026, un règlement d'emprunt devra être adopté pour assurer le financement de la mise de fonds du projet (entre 20 % et 30 % du coût total du projet)
- Un règlement d'emprunt par projet accepté sera nécessaire et les citoyens auront l'occasion de se prononcer sur chacun d'eux, le cas échéant